



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2009**

COMPTE RENDU n° 1

L'AN DEUX MIL NEUF, le 29 janvier à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, le secrétaire de séance sera Madame Claudie BOUCHARD.

J'ai reçu une question orale du groupe « Ensemble, pour une ville citoyenne et solidaire » : nous l'étudierons en fin de séance. Je vous informerai en même temps des suites d'une précédente question orale relative à la sécurité au lycée Jean Jaurès.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2008.

Vous avez reçu les comptes-rendus de la séance du Conseil municipal du 13 novembre. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je souhaite apporter une rectification à la page 46, au niveau de mon intervention. Je désire corriger le passage suivant: « une réflexion a été menée sur le Pôle culturel » et le remplacer par cette phrase: « la réception du Pôle culturel a eu lieu et nous passons les avenants maintenant ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il une autre intervention ? Non ? Sous réserve de cette modification, je mets donc ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2008.

Vous disposez également du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 décembre. Sans intervention de votre part, je le mets aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1 - FINANCES

- M.MARTINERIE 1.1 Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2009.

2 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

- M. MARTINERIE 2.1 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

3 - PERSONNEL

- M. LAVILLE 3.1 Approbation de la convention de mise à disposition de Madame Chantal SEROND conclue entre la Commune de Châtenay-Malabry et l'Association C.A.C « Le Rex » pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

- M. LAVILLE 3.2 Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de postes.

4 - AFFAIRES GÉNÉRALES

- M. PETAIN 4.1 Approbation de la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- M. PETAIN 4.2 Recensement de la population 2009 - rémunération des agents recenseurs.

- M. LAVILLE 4.3 Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2008.

- M. SIFFREDI 4.4 Nomination du co-directeur de la publication du magazine municipal d'informations et des supports de communication par voie électronique.

5 - CULTURE

- Mme AUDOUIN 5.1 Demandes de subvention pour les animations organisées dans le cadre de l'opération « la Science se Livre » pour l'année 2009.

6 – URBANISME - TRAVAUX

- M. COURTEAU 6.1 Approbation de l'avenant n° 1 de la société TECH AUDIO, lot n° 16 « équipement audiovisuel », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

- M. COURTEAU 6.2 Approbation de l'avenant n° 1 de la société DEBUSCHERE, lot n° 10 « peinture », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

- M. COURTEAU 6.3 *Approbation de protocoles indemnitaires pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

Rapport unique

- 6.3.1 Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société TECH AUDIO dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.
- 6.3.2 Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société SERTBA dans le cadre de la construction du Pôle Culturel de Châtenay-Malabry.
- 6.3.3 Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société STEFAL dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.
- 6.3.4 Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société VD dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

7 – DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. COURTEAU 7.1 Demande d'adhésion à l'association AMORCE.
- M. COURTEAU 7.2 Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Etat pour la réalisation de notre Agenda 21 local.

8 – LOGEMENT

- Mme COSTAZ 8.1 Approbation de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral. Avenant de mise en conformité avec la loi du 5 mars 2007 (loi DALO).

FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2009.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Ce rapport est la base du débat d'orientation budgétaire 2009. Ce DOB est un rituel puisque depuis plusieurs années, nous devons le tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport comporte différentes parties :

- L'examen de l'environnement économique et financier ;
- L'analyse des résultats de notre commune au cours des années passées ;
- La prise en compte d'un certain nombre de données d'exercice 2009 ;
- Le budget d'investissement et les différents ratios, une partie obligatoire de ce rapport.

I LE CONTEXTE

L'environnement est connu de tous. Le budget primitif 2009 s'inscrit dans un contexte financier et économique complexes avec des perspectives 2009 mauvaises au niveau national et international. Ces difficultés sont parties des Etats-Unis avant de s'étendre à toute la planète. 2008 a ainsi été une année avec des chiffres extrêmement contrastés. En exemples, j'évoquerai les variations du prix du baril de pétrole de 30 à 150 dollars ou une inflation très forte en début d'année, mais réduite complètement en fin d'année. Le contexte n'est donc pas simple.

En France, un plan de relance de 26 milliards d'euros a été instauré et un ministre a été désigné pour s'en charger. Des mesures touchent l'ensemble des secteurs économiques : l'aide aux banques, l'aide aux entreprises, un effort de restructuration de poursuite de rationalisation... Par exemple, la commission Balladur a ainsi lancé une étude sur les différents empilements administratifs français, de façon à améliorer nos finances et notre fonctionnement. Ces mesures entraîneront naturellement une hausse du déficit public : au regard des mesures ciblées au niveau européen, bon nombre de pays sont aujourd'hui au-delà des 3%. Cette augmentation du déficit repousse évidemment les échéances d'un retour à une orthodoxie budgétaire.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont associées aux efforts et aux réussites de ce plan. Puisque les communes ont la plus grosse part de l'investissement en France, des mesures sont prises par l'Etat afin de favoriser cet investissement. Le budget primitif en préparation doit donc s'inscrire dans ce cadre en tenant compte à la fois des risques et des opportunités. Comme nous l'avons indiqué lors d'un récent Conseil, nous avons mis en place une politique de revue générale de nos pratiques. Depuis un certain nombre d'années, nous avons réalisé des efforts au niveau du contrôle de gestion. Pour une meilleure efficacité de la dépense publique, où faut-il mieux dépenser de l'argent ? Comment veiller à la bonne utilisation de cet argent ?

II LES ENSEIGNEMENTS DES RETROSPECTIVES BUDGETAIRES

Que s'est-il passé au cours des années écoulées ? Pour mémoire, l'objectif de l'Etat est d'arriver en 2012 à 1,4% de hausse des dépenses par an alors que depuis 2000, cette hausse est de 3,1%. La conséquence sera une évolution de la DGF suivant ce ralentissement de la hausse des dépenses.

Pour notre part, entre 2001 et 2007, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,23% par an et les recettes réelles de fonctionnement de 1,46%. Nous sommes donc d'ores et déjà dans les critères fixés par l'Etat. Nous avons des recettes réelles de fonctionnement qui ont très légèrement augmenté, certes, mais davantage que les dépenses réelles de fonctionnement.

(en M€)	Personnel	Autres dépenses de gestion courante	Intérêts (hors recettes)
2001	17,536	10,663	2,264
2002	18,845	11,204	3,004
2003	19,727	11,461	1,866
2004	20,438	11,667	1,585
2005	21,368	11,461	1,877
2006	22,347	11,687	2,130
2007	22,325	11,631	2,478 ⁽¹⁾

(1) Les intérêts (hors recettes) représentent 6,8% du total des dépenses réelles

Les dépenses de personnel

A travers ce tableau, nous voyons l'évolution des dépenses avec trois catégories : les dépenses du personnel, les autres dépenses (les fluides, les contrats de maintenance, les contrats d'entretien...) et les intérêts « purs » sans tenir compte des recettes versées dans le cadre de la gestion de la dette.

Les dépenses du personnel augmentent nettement plus que les autres avec + 4,55% par an. Cette hausse est liée à différents facteurs : la carrière des agents, un certain nombre de mesures gouvernementales améliorant les carrières des agents (notamment au niveau des personnels de catégorie C), les efforts mis en place par la commune elle-même (en particulier les améliorations du régime indemnitaire, la mise en place des CAP, la formation...), et les recrutements effectués afin d'améliorer les services rendus à la population.

Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 1,51% par an. Par rapport aux 4,55% du personnel, cette hausse est donc nettement moins importante.

Durant cette période, nous constatons également que nos équipements et nos services sont de plus en plus utilisés. Vous retrouvez sur ce document une évolution de trois points avec les repas servis, les enfants pris en charge dans les centres de loisirs sans hébergement, la fréquentation des crèches et des structures multi accueils. Nous relevons des augmentations allant de 10% pour les repas servis à presque 40% pour le nombre de journées enfants dans les CLSH. Il s'agit d'une évolution extrêmement sensible et notable.

Nombre de repas servis

2005 : 379 518	
) +0,7%
2006 : 382 042	
) +4,2%
2007 : 397 977	
) +4,5%
2008 : 416 000 environ	

Nombre de journées enfants dans les CLSH

2005 : 29 437	
) +10,6%
2006 : 32 566	
) +13,1%
2007 : 36 825	
) + 11,3%
2008 : 41 000 environ	

Au niveau de la dette, nous évoquons régulièrement ce sujet et davantage encore depuis septembre. Pour rappel, en 1995, notre dette était déjà importante alors qu'à l'époque notre patrimoine communal était sinistré. Nous avons alors lancé une politique dynamique et ambitieuse de remise en état du patrimoine existant et la construction de nouveaux bâtiments : notamment les écoles et la médiathèque. Grâce aux mesures prises pour gérer la dette, ces investissements n'ont pas eu d'impact négatif sur le budget communal. Pour mémoire et afin d'apaiser d'éventuelles inquiétudes au sujet des Swap en cours – il était question de 800 000 euros lors du dernier Conseil □, nous sommes au niveau du compte administratif à 832 000 euros.

Evolution du remboursement des emprunts

Sur le graphe, la courbe du remboursement des annuités est à peu près plate depuis 2003. Elle l'est également au niveau du capital remboursé chaque année et au niveau des intérêts : nous sommes aujourd'hui légèrement en dessous de cinq millions d'euros.

Sur cette période 2001-2008, les intérêts nous ont coûté 25% de moins et l'annuité 17%.

Un autre schéma nous donne l'évolution des taux constatés, c'est-à-dire ce que nous payons réellement y compris les recettes, comparé à l'Euribor, un des taux de référence du monde financier. A partir de 2006, la courbe de notre taux d'intérêt continue de descendre alors que l'Euribor est remonté. Cette donnée est intéressante au regard du coût d'un emprunt. Si vous contractez un emprunt à 5% sur 25 ans ou si vous le prenez à 2,29%, vous payez 35% de moins. Le graphe fournit une des explications à cette différence de ratio où l'annuité par habitant n'est pas beaucoup plus élevée que dans les villes de notre strate.

Évolution des recettes de fonctionnement

Cette évolution s'élève à 3,55%. Nous avons tous les chiffres, de 33,6 millions d'euros en 2001 à 38 millions d'euros en 2007.

Le total des recettes réelles (en M€)

2001	33,633	Dont 2,287 M€ de recettes exceptionnelles dues au contentieux fiscal contre l'état.
2002	33,623	+ 7,26%, hors recette exceptionnelle 2001 citée ci-dessus)
2003	34,642	+ 3,03%
2004	34,924	+ 0,81%
2005	35,662	+ 2,11%
2006	37,678	+ 5,65%
2007	38,021	+ 0,91%

Ce tableau exclut les ordures ménagères et des écritures d'ordre. En effet, nous avons transféré le coût et le produit des ordures ménagères à la Communauté d'agglomération. De même, il est inutile de prendre en charge les écritures d'ordre, notamment les écritures de régularisation demandées par la Chambre régionale des comptes voilà quelques années.

Excédent global de clôture

Chaque année, notre compte administratif présente des excédents. Le but de ce document est donc de rappeler l'excédent de l'année antérieure, intégré dans chacun de nos budgets.

2001	2,699 (dont 2,287 M€ de recettes dues au contentieux fiscal contre l'Etat)
2002	2,760
2003	2,572
2004	1,998
2005	2,269
2006	2,867
2007	2,878

(Soit 2,578 M€ en moyenne)

Nous sommes relativement stables puisqu'en 2008, nous avons un peu plus de 2,8 millions d'euros. Cette somme se retrouve dans les données pour 2009 avec d'autres données comme la DGF.

Quelle évolution pour les dotations de l'Etat ?

A population égale, la DGF s'élèverait à 7,5 millions d'euros et sera donc légèrement supérieure à l'année précédente.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale se montera à 1,3 million d'euros : il s'agit du maintien de la recette pour 2008.

Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France devrait avoisiner un million d'euros.

Je ne reviens pas sur la DSU, nous avons eu l'occasion d'en parler lors de conseils précédents : elle est maintenue cette année.

Ces dotations de péréquation se calculent aujourd'hui sur la base de différents critères qui seront éventuellement modifiés. Notre rang s'améliore : nous étions 249^e en 2001, nous sommes 293^e aujourd'hui. Notre ville se porte donc mieux, mais malheureusement, nous bénéficions d'une dotation moins élevée.

Au sujet du fonds de péréquation de la taxe professionnelle perçue par notre commune, l'année 2008 a été dynamique puisque nous avons touché 600 000 euros de plus qu'en 2007. Néanmoins, pour le budget 2009, nous prévoyons environ 500 000 euros puisque cette hausse est liée en fait à la présence d'habitants de Châtenay dans une usine automobile située à Vélizy.

Les droits de mutation sont également un élément intéressant. Dans un contexte de crise immobilière et de baisse générale, nous avons examiné attentivement l'évolution de ces chiffres. Pour Châtenay, 2008 est une bonne année puisque nous avons engrangé 1,115 million d'euros au niveau des droits de mutation, chiffre en légère hausse par rapport à 2007. Au regard de la perception de ces droits sur notre commune, nous ne constatons donc aucune évolution négative. Pour 2009, nous demeurerons cependant prudents dans le montant des crédits inscrits au titre de ces droits de mutation : inscrire 1,1 million d'euros serait hasardeux et insincère.

Les recettes des services à la population suivent l'évolution de la fréquentation : 2,7 millions d'euros en 2006, 2,8 millions d'euros en 2007 et 2,9 millions d'euros en 2009. La recette du conservatoire a pour sa part été transférée à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre à compter du 1^{er} juin 2007.

III PERSPECTIVES POUR 2009

Que ferons-nous de neuf en 2009 ? Un certain nombre de réalisations sont prévues.

En décembre, nous avons voté une convention pour la mise en place des nouveaux passeports biométriques. Cette mesure entraînera un remaniement du fonctionnement et de l'aménagement de l'espace services. Un « espace familles » sera également mis en place permettant aux Châtenaisiens de gérer à distance les cantines et d'autres services en payant à partir de chez eux. Nous allons tenter également d'améliorer les modalités d'inscriptions et de tarifications des séjours jeunes. Enfin, nous poursuivrons naturellement, nos efforts en matière d'environnement : notre cadre de vie continue de s'améliorer puisque Châtenay-Malabry va obtenir une deuxième fleur.

L'année 2009 verra également une accélération des actions de développement durable. Nous avons ainsi lancé le bilan carbone afin d'analyser tout ce qui se passe et tout ce qui est lié au fonctionnement de la ville. Ce bilan examine non seulement le carbone produit par les bâtiments ou les véhicules, mais aussi le carbone généré par exemple par les fournitures de bureau. Nous lancerons également le diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments de plus de 1 000 m² et une étude d'accessibilité à nos structures pour les personnes handicapées. Enfin, le projet d'Agenda 21 se poursuit : ainsi, nous avons bien avancé ce matin avec le concours de maîtrise d'œuvre pour le complexe sportif Léonard de Vinci.

L'année 2009 sera aussi une année de développement de la lecture publique. Le prix littéraire existant sera élargi à toutes les écoles. Le fonctionnement de la médiathèque et le contenu de ses collections seront aussi améliorés. Enfin, après le succès de la première édition, nous reconduisons les rencontres littéraires entre l'Afrique, le Maghreb et les Caraïbes et le concours des contes interculturels.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la section d'investissement 2009, nous rencontrerons à la fois la fin d'opérations engagées auparavant (Pôle culturel, le vestiaire du stade des Bruyères) et la poursuite de programmes comme la dalle du centre-ville, la première tranche de la rue Jean Longuet, les études sur la réhabilitation des trois pavillons (Colbert, l'ancien conservatoire...), l'achat du terrain et l'aménagement de la rue Lahuec pour le dépôt de voirie. De nouvelles opérations vont également démarrer :

- le complexe sportif Léonard de Vinci ;
- le centre social Lamartine (dans ces deux cas il s'agit de désigner l'architecte et les entreprises) ;
- la réhabilitation de l'école Jules Verne ;
- la poursuite des études préparatoires du PLU ;
- l'entretien du patrimoine qu'il s'agisse de la voirie, des bâtiments ou des espaces verts.

L'investissement participatif comprend des réalisations non financées par la Commune, mais concernant néanmoins le territoire. Il existe ainsi deux enquêtes publiques : une enquête sur le carrefour de l'Europe et une seconde sur les demi échangeurs. Cette seconde enquête porte sur l'échangeur de Châtenay au niveau de la faculté de pharmacie et sur celui prévu au Plessis-Robinson au niveau de la zone d'activité. Nous pouvons aussi évoquer la démolition de l'ex garage Ford ainsi que des opérations relevant de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

Dans ce budget d'investissement, certains éléments sont légaux et doivent obligatoirement figurer. Au niveau des dépenses, il s'agit du remboursement du capital de la dette ; au niveau des recettes, il s'agit des dotations d'amortissement, du fonds de compensation de la TVA, de notre excédent 2008, et de l'emprunt 2009 qui devrait s'élever à environ 7 millions d'euros.

Je vous fournis quelques chiffres complémentaires. Cette partie est également incontournable dans un débat d'orientation budgétaire.

La prospective budgétaire

Les dépenses présentées en 2009 sont établies hors reste à réaliser. Lorsque nous établirons le compte administratif, un certain nombre de sommes resteront inscrites (par exemple sur le Pôle culturel) : déjà présentes dans le budget 2008, elles n'ont pas été réalisées l'an passé et ces sommes seront donc dépensées en 2009.

	2009 (hors RAR)	2010	2011
Pôle Culturel	0,350	/	/
Vestiaires des Bruyères	0,300	/	/
Dépôt Lahuec	0,530	/	/
Dalle Centre Ville et Rue Jean Longuet	0,180 (études)	1,400 (1 ^{ère} tranche)	2,000 (2 ^{ème} tranche)

Complexe Sportif Vinci	0,700	2,400	2,400
Groupe Scolaire Jules Verne	0,500	5,000	5,000
Réhabilitation des trois bâtiments du Centre Ville	0,080 (études)	?	?
Parc du Souvenir Français	0,300 (études)	?	?
Centre Social Lamartine	0,300	2,400	/
Etudes urbaines (PLU...)	0,210	0,150	0,100
<u>Entretien du patrimoine :</u>			
Voirie	1,000	1,500	1,500
Informatique	0,250	0,100	0,100
Matériel – Mobilier	0,500	0,500	0,500
Bâtiments	2,000	2,000	2,000

Ce tableau récapitule l'ensemble des opérations évoquées précédemment. Pour le moment, nous n'avons mis des études qu'en 2009 car pour 2010 et 2011, le résultat dépendra évidemment de ce que nous aurons en 2009.

L'entretien du patrimoine est évalué à un million d'euros en 2009 et à 1,5 million d'euros en 2010 et 2011. Nous fournirons également un effort important sur l'informatique et comme les années précédentes, nous continuerons à renouveler le matériel, le mobilier et à dépenser deux millions d'euros par an pour l'entretien des bâtiments.

LES RATIOS REGLEMENTAIRES

Nous avons également un certain nombre de ratios, à utiliser avec précaution : comparaison n'est pas raison.

	Compte administratif 2007	Budget primitif 2008	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2008)
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 171 €	1 200 €	1 240 €
Impôts directs / habitant	479 €	501 €	533 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 259 €	1 152 €	1 336 €
Dépenses équipement brut / habitant	667 €	343 €	420 €
Dette/ habitant	2 218 €	2 218 €	1 060*

Dotation Globale de Fonctionnement / habitant	238 €	240 €	304 €
Personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,28 %	60,49 %	56,4 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,88	0,90	0,77
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement.	107,88 %	117,43 %	100,5 %
Dépenses équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	53,02 %	29,77 %	31,4 %
Encours de Dette / Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	1,76	1,92	0,81*
Annuité de dette/Hbt	165		155€*

* CA 2007

Nos recettes sont inférieures à la moyenne des villes de notre strate. Nous dépensons également moins, nous avons un autofinancement faible et un endettement plus fort que la moyenne compensé par une meilleure gestion des emprunts. L'annuité de dette à Châtenay-Malabry est de 165 euros par habitant contre 155 euros pour la strate sachant que les intérêts représentent 6,8% du budget.

Nous retrouvons ici l'ensemble des ratios sur les dépenses réelles de fonctionnement, les impôts directs, les emprunts et toutes les informations permettant d'observer la situation de notre commune.

En conclusion, dans une conjoncture difficile, nous allons poursuivre notre progression dans notre commune : qu'il s'agisse des services rendus à la population ou de l'amélioration du patrimoine. D'un point de vue fiscal, nous conserverons les taux d'imposition des années précédentes : nous avons ainsi voté des augmentations de tarifs modérées lors du conseil précédent, afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur MARTINERIE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame FRANCHET, Madame DELAUNE et Madame CANET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

J'interviens tout d'abord sur le contexte du budget primitif 2009 qualifié de « compliqué » dans votre exposé. La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des Français. Elle menace l'avenir des jeunes, elle met à mal la cohésion sociale et les solidarités et elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat, les collectivités

locales et les entreprises. Huit organisations syndicales ont appelé les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle, aujourd'hui, afin de défendre l'emploi, lutter contre la précarité et les déréglementations économiques, sociales et exiger des politiques de rémunération assurant le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités. Cette manifestation visait également à réduire les inégalités et défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ainsi que des services publics de qualité assurant leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Des centaines de milliers de Français ont aujourd'hui dit non au patronat et au Gouvernement, en refusant de faire les frais de leur crise. Depuis octobre, toutes les institutions distribuent des milliards à tour de bras pour sauver le système de la crise. Alors qu'il n'existait pas d'argent pour les salaires, pour les services publics, pour la Sécu, pour les retraites, alors qu'il était nécessaire de réduire la dette et le déficit public, des milliards d'euros sont offerts aux banquiers, aux patrons, aux actionnaires et le déficit public n'est plus un problème. Après des dizaines d'années de bataille idéologique pour tenter de nous convaincre que la seule réalité possible était le marché, la libre concurrence, les privatisations, quand les bénéficiaires sont en difficulté, ils redécouvrent les bienfaits de l'aide publique mais pour leur intérêt privé. Privatiser les profits, sociabiliser les pertes demeure un principe de base du système économique capitaliste. Pour cette raison, des centaines de milliards d'euros ne sont pas utilisés pour loger ceux et celles qui vivent sans toit, créer des emplois stables, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires, pensions, allocations et retraites.

Notre commune devra affronter des situations difficiles avec des familles subissant les événements économiques. Cette situation entraînera du chômage avec davantage de ménages vivant de revenus de transfert. Le CCAS aura certainement à soutenir des personnes en situation de précarité. Au nom de la solidarité, nous devons intervenir et nous donner des outils d'action : augmenter les subventions du CCAS, développer un accompagnement social des familles lié au logement, intervenir avant la décision d'expulsion des familles châtelnaisiennes, soutenir les actions des associations et entreprises d'emploi et d'insertion, soutenir l'ensemble des associations du secteur social, lancer tout nos appels d'offres incluant des clauses d'insertion et développer le logement social accessible au plus grand nombre.

Sur les perspectives de 2009, ce rapport annonce une année marquant une accélération des actions en matière de développement durable. Au sujet du projet d'un bilan carbone et des diagnostics de performance énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m², un ingénieur thermicien est employé depuis plusieurs années par la commune. Pourquoi ce travail n'a-t-il pas été engagé auparavant ? Pourquoi réduire ce diagnostic aux bâtiments publics de plus de 1 000 m² ? Pourquoi ne pas s'intéresser à l'ensemble des bâtiments publics et aux bâtiments de logements collectifs ?

Au sujet de l'étude d'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées, ces diagnostics sont obligatoires pour les établissements recevant du public et relevant des quatre premières catégories au 1^{er} janvier 2011. Pourquoi ces diagnostics n'ont-ils pas été déjà réalisés alors qu'une charte Ville-handicap est signée depuis plusieurs années ? En effet, à l'échéance 2015, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances impose à tous les établissements recevant du public d'être accessibles. Précisant cette loi, un décret du 17 mai 2006 instaure l'obligation de procéder à un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public. Les efforts à réaliser sont importants en matière d'accessibilité : comment y arriver sans un engagement important et sans la mise en œuvre d'une politique communale en faveur des personnes en situation d'handicap ? L'accessibilité concerne tous nos bâtiments publics, mais aussi les commerces, la voirie et les transports desservant la commune. Nous devons être très attentifs et prendre en compte les difficultés de certains de nos concitoyens qui peuvent devenir les nôtres demain.

Un projet d'Agenda 21 communal sera peaufiné et des actions seront engagées dans un processus d'amélioration continue : analyse du parc automobile, tri sélectif du papier, enclenchement du

processus menant au respect des orientations du Grenelle de l'environnement –notamment en matière d'alimentation bio-, lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci en HQE-HPE. Est-il possible d'obtenir ce projet en cours d'achèvement ? Ce rapport annonce sept chantiers de développement durable. Où en est l'élaboration du diagnostic préalable fournissant une bonne connaissance du territoire sur les plans économique, social, environnemental et organisationnel ? Quelle est la stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long terme ? Quels sont les méthodes et les moyens d'action proposés ? Les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation ? Avez-vous songé à la mise en œuvre d'un programme d'action transversale, concrète et démonstrative ? Avez-vous pensé à une évaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées dans une logique d'amélioration continue ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Avant d'aborder le fond de ce rapport, je souhaite réagir succinctement sur la première partie du DOB et le contexte économique. J'estime l'appréciation de la conjoncture très approximative et même en dehors du contexte actuel. Parmi les 26 milliards du plan de relance, une bonne partie concerne des avances de dépenses déjà programmées. Même Monsieur Gilles CARREZ, le rapporteur du plan issu pourtant de la majorité présidentielle, l'a reconnu en précisant qu'il s'agissait plutôt de dépenses anticipées et non de nouveaux crédits. Deuxièmement, au sujet de la réduction des déficits publics donnée comme objectif, chacun sait déjà que ces déficits augmenteront fortement dans les prochaines années. Enfin, le pacte de stabilité donné pour exemple a volé en éclats ces derniers mois. Je m'arrête là sur le contexte pour aborder le fond du débat d'orientation budgétaire.

Dans ce document, vous développez les priorités et les projets pour les années à venir et rien n'est prévu pour la petite enfance : aucune nouvelle crèche, aucune extension, aucune création de berceaux supplémentaires. S'agit-il d'une omission de votre part ou d'un choix que vous assumez malgré le manque criant de places dans notre ville ? Vous évoquez des dépenses à venir sur 2009 pour le Pôle culturel : pouvez-vous nous indiquer les réalisations couvertes par ces sommes ? Pouvez-vous également nous éclairer sur les projets au Parc du Souvenir français même si les études sont a priori programmées pour 2009 ?

Dans une ville, l'investissement est un signe de dynamisme : nous nous réjouissons de certains projets tels que la reconstruction du centre social, le complexe sportif Léonard de Vinci, la réhabilitation de l'école Jules Verne. Vous évoquez également des projets qui ne sont pas forcément financés par la commune, tels que l'échangeur et le carrefour de l'Europe.

J'aborde maintenant l'étude des principaux ratios. Même si comparaison n'est pas raison, les ratios renseignent sur l'état financier d'une ville. Pour faciliter la compréhension de mon propos, je rappelle que les ratios 1 à 6 permettent de comparer le niveau de dépenses, des recettes de fonctionnement, le niveau d'endettement et le niveau des dépenses d'équipement ; les ratios 7 à 11 permettent d'apprécier les marges de manœuvre de notre collectivité. Trois ratios nous paraissent particulièrement inquiétants et nous renseignent sur l'état financier réel de notre commune.

D'abord, le ratio n°5 concernant la dette restant à rembourser. Nous sommes largement au-dessus de la moyenne des villes puisque nous sommes à 2 218 euros par habitant contre 1 060 euros pour les communes de la même strate. Sans doute allez-vous invoquer une nouvelle fois l'héritage socialo-communiste, comme d'autres au plus haut niveau de l'Etat désignent les *satanées* 35 heures afin d'expliquer les maux qui s'abattent depuis 2002 sur les Français. A un moment donné, l'argument de l'antériorité devient cependant inopérant et ne suffit plus comme explication. Je souhaite donc savoir si vous avez d'autres explications plutôt que l'antériorité.

Le ratio n°9 paraît également très inquiétant : au-dessus de 100, ce ratio signifie que les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement et le

remboursement en capital de la dette. Or, nous nous plaçons largement au dessus des 100% avec 117,43% alors qu'au CA de 2007, il était de 107,88%. Nous relevons donc une augmentation de ce ratio. Un des corollaires de ce ratio est que la capacité d'autofinancement est très mauvaise avec des marges de manœuvre quasi inexistantes.

Le ratio n°11 concerne l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement en nombre d'années. Il renseigne sur la part que représenterait le remboursement de la totalité de la dette dans les recettes de fonctionnement : plus le ratio est faible, plus le poids de l'encours de la dette sur le budget communal est faible. Or, nous relevons non seulement un ratio élevé, mais en outre, nous constatons une augmentation entre le compte administratif 2007 et le budget primitif 2008 : 1,92 au budget primitif 2008 et 1,76 au compte administratif 2007 contre 0,81 pour les villes de la même strate.

En conclusion de cette analyse des ratios, nous disposons donc d'une faible marge de manœuvre et d'un endettement très fort. Nous sommes l'une des villes des Hauts-de-Seine dont la situation financière est la moins saine. Le *Parisien* s'en faisait l'écho au moment des élections municipales. Ces éléments relativisent l'auto satisfecit délivré dans l'analyse de la dette proposée en pages 4 et 5 du DOB. Votre analyse très partielle concerne uniquement la gestion, certes dynamique, des taux et des annuités mais quel est le nombre d'années pour apurer cet endettement ? Il s'agit pourtant de la principale information permettant un diagnostic plus exhaustif de notre situation financière et confirmant certainement les conclusions de l'analyse des ratios. Lorsque nous cumulons vos investissements année après année, nous remarquons une augmentation assez importante des dépenses pour 2010. Compte tenu de l'état de nos finances, comment envisagez-vous leur financement ?

Nous n'en sommes qu'au débat d'orientation budgétaire et au moment du vote du budget, dans un mois, nous aurons naturellement d'autres éléments d'information. Néanmoins, nous nous inquiétons sur l'état des finances de Châtenay-Malabry. L'incertitude dont vous vous faites l'écho dans le DOB sur le soutien de l'Etat aux collectivités locales, induit naturellement une incertitude sur nos ressources à moyen et long terme et noircit davantage encore le tableau. Monsieur le Maire, pouvez-vous rassurer les Châtenaisiens sur l'état des finances de la Ville ?

Madame CANET, Conseillère générale, Conseillère municipale :

Le rapport fourni pour le débat d'orientation budgétaire indique qu'il doit s'inscrire « *dans la nécessité de participer aux efforts du pays tout en contribuant à enrayer la crise économique* ». Vous parlez ensuite de réflexion sur l'amélioration progressive de la gestion publique locale avant d'en déduire la nécessité de lancer un travail d'analyse et d'évaluation d'action locale. Nous trouvons ensuite quelques paragraphes d'auto satisfecit sur votre gestion, comme l'a dit Madame DELAUNE. Il semblerait que la crise contre laquelle tout le monde devrait se battre avec efficacité, épargne la seule ville de Châtenay.

Dans ce débat d'orientation budgétaire, nous étions en droit d'attendre des propositions allant dans le sens de la relance économique ; des propositions dans le domaine social répondant aux attentes de nos concitoyens les plus touchés par la crise. Au terme d'une journée aussi importante qu'aujourd'hui, nous voulions aussi intervenir sur ce sujet. Je citerai simplement deux exemples sur le plan local de ce que vous auriez pu réaliser dans un éventuel plan de relance.

Depuis des années, vous avez décidé de supprimer du paysage châtenaisien, les tours de l'ancienne Lutèce : nous ne partageons pas ce choix politique. Aujourd'hui, le courage politique consisterait à revenir sur cette décision. Alors que beaucoup de nos concitoyens, sans cesse plus nombreux, sont confrontés au manque de logements, comment justifier une telle décision ? Nous aurions ainsi bénéficié de plus de 90 logements sociaux pour ceux dont les difficultés financières se sont aggravées en raison de la crise : les 35 logements murés mais aussi les logements nécessaires pour reloger ceux que vous avez fait partir. Je donne un autre exemple sur le logement au sujet des

communes possédant des immeubles dépendant d'ICADE. A Châtenay, nous recensons ainsi le Vaux Germain, la Briaude et me semble-t-il, de nouvelles constructions sur l'avenue de la Division Leclerc. Les communes ont réagi différemment selon la priorité accordée au logement social. Aurez-vous le courage politique de vous battre afin que des logements sortis du parc social y rentrent de nouveau ? Nous le saurons peut-être lors de votre réponse à la question orale de Madame GUTGLAS. Il s'agit simplement de deux exemples parmi d'autres.

Il n'est pas utile de nous répondre en nous donnant le pourcentage de logements sociaux à Châtenay. Durant des années, vous n'avez cessé de dénoncer les logements sociaux : vous-mêmes et vos amis de l'UMP n'ont cessé de vanter la nécessaire dérégulation, le désengagement de l'Etat. Un libéralisme sans limite, en somme. Il est temps de réaffirmer notre fierté du choix opéré par des municipalités telles que Châtenay : si toutes les communes avaient agi de la sorte par le passé, nous ne manquerions pas de logements sociaux aujourd'hui. Au même titre que nous découvrons la nécessaire intervention de l'Etat dans le champ économique et social, le nombre de demandeurs de logements –plus de 1 000 sur Châtenay et 6 000 sur la Communauté d'agglomération- nécessite que tous les élus pensent prioritairement à eux.

Dans un autre domaine, pourquoi ne vous battez-vous pas contre les décisions prises par l'Etat handicapant largement les communes et les efforts de relance pour celles qui en feront ? Je veux parler de la récupération de la TVA sur les investissements et de la DSU à l'avenir, même si cette année, nous avons été rassurés à ce sujet. Depuis de trop nombreuses années, l'Etat se désengage sur les collectivités locales sans apporter les contreparties nécessaires.

Puisque dans votre rapport vous avez évoqué le plan de relance du chef de l'Etat, j'évoquerai également le plan proposé par les socialistes. Dans ce plan, des mesures sont incluses afin de relancer effectivement la consommation par l'amélioration du pouvoir d'achat. Je cite certaines de ces dispositions : une aide de 500 euros pour les personnes en grandes difficultés, une baisse de 1% du taux de la TVA, une hausse de 3% du SMIC, la revalorisation immédiate des allocations logement de 10%. Certaines de ces mesures peuvent être déclinées localement : par exemple, une aide exceptionnelle aux familles châtenaisiennes par le biais du CCAS. Je ne détaillerai pas cette mesure, je suis d'accord avec Madame FRANCHET.

J'insiste également sur le devoir d'engager une politique d'urbanisme favorisant la promotion d'une véritable mixité sociale en développant à côté des programmes d'accession à la propriété, des programmes de logements sociaux et intermédiaires.

Je conclus en évoquant votre introduction : « *il (le chef de l'Etat) a annoncé un plan de relance de 26 milliards d'euros et nommé un ministre etc.* ». Tant mieux pour le ministre, mais où est l'efficacité réelle de ce plan de relance et de la nomination de ce nouveau ministre ? Il ne s'agit pas d'un plan digne de ce nom face à une crise malheureusement durable. Comme l'a souligné Madame DELAUNE, parmi ces 26 milliards d'euros, 20 étaient déjà prévus : seuls cinq milliards d'euros sont nouveaux. A l'inverse, le plan de relance proposé par les socialistes est massif avec 50 milliards d'euros répartis ainsi : 24 milliards d'euros de soutien à la consommation avec des résultats immédiats, et 26 milliards d'euros sur l'investissement. Il est inutile de nous répondre que le plan du chef de l'Etat est le plus important en Europe alors que l'Allemagne lance un plan de 50 milliards d'euros et que le Royaume Uni baisse la TVA. Dans le plan de Monsieur Sarkozy, il n'existe aucune mesure en faveur du pouvoir d'achat et de la consommation. Comment financer les mesures proposées par le plan de relance socialiste ? Nous commencerons par annuler les 15 milliards d'euros de cadeau du paquet fiscal : d'aucune utilité pour le maintien à l'activité économique, ils ont grevé les déficits publics. N'est-il pas temps également de revenir sur l'incitation aux heures supplémentaires quand le chômage explose ? Qu'en est-il du slogan « travailler plus pour gagner plus » quand des dizaines de milliers d'emplois disparaissent ?

Aujourd'hui l'enjeu est la solidarité par le partage du travail lorsqu'il existe. Il s'agit également d'un ambitieux programme pour les services publics, l'école, la Poste, les transports, l'hôpital, pour à la fois répondre aux besoins de nos concitoyens et soutenir l'emploi. Monsieur le Maire, à Châtenay, nous vous demandons que se traduisent dans le budget voté en mars, des mesures permettant à nos concitoyens de mieux vivre la crise. Je propose également la mise en place d'un groupe de travail où des élus de tout bord et des représentants du monde associatif siègeront afin d'avancer très vite sur les mesures à mettre en place. Il est de votre devoir de maire. Nous vous demandons également d'être le porte-parole de tous les Châtenaisiens et de la 13^{ème} circonscription afin que le plan de relance de l'Etat devienne une vraie chance et améliore la vie des Français dans une conjoncture aussi grave. Il est de votre devoir de député.

Enfin, au soir de cette journée où deux millions de personnes se sont exprimées dans la rue sur l'ensemble du territoire afin de demander au Gouvernement d'agir réellement, nous vous adressons la même demande dans notre ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit du débat d'orientation budgétaire de la ville de Châtenay-Malabry. Peut-être suis-je trop optimiste, mais dans ma quatorzième année de mandat avec une opposition à peu près semblable, je m'attendais à entendre quelques propositions. Les uns et les autres vous vous êtes lancés dans un grand débat national : ce débat a déjà eu lieu à l'assemblée avec davantage de talent que les propos entendus ce soir. Y compris du côté socialiste. Malheureusement, je n'ai rien relevé d'autre dans vos interventions. Hormis les critiques sur la gestion de la dette de la ville, je n'ai pas entendu beaucoup de propositions : les Châtenaisiens y sont habitués et c'est peut-être pour cette raison que vous demeurez dans l'opposition.

Je dirai quelques mots sur la crise économique. Vous ne pouvez pas faire abstraction du contexte international : la France n'est pas une île déserte au milieu de l'océan. Cette crise touche l'ensemble des économies du monde, y compris les pays émergents comme la Chine ou l'Inde dont les taux de croissance très importants ont considérablement baissé. Il me semble que le Président de la République, non seulement pour la France mais aussi pour l'Europe, a agi rapidement sans perdre du temps en constituant des groupes de travail. Car pour apporter une réponse rapide, votre proposition consiste à organiser un groupe de travail : réunir tout le monde et consulter chacun durant un an ou deux ans...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je ne vous ai pas coupé la parole ! Je vous ai écoutées toutes les trois patiemment : ayez donc la courtoisie d'écouter sans m'interrompre même si mes propos vous déplaisent. Moi non plus, je n'ai pas apprécié certaines déclarations dans vos interventions.

Cette crise est internationale et touche donc le monde entier. Les 26 milliards d'euros ne sont pas la première mesure prise par l'Etat : beaucoup d'argent avait déjà été investi afin d'aider effectivement les banques à affronter la crise. Vos collègues ont affirmé que l'Etat avait distribué de l'argent aux banquiers alors que la population souffrait. En réalité, l'argent accordé aux banques permettait d'éviter un dépôt de bilan et de favoriser les prêts aux entreprises alors que le système bancaire était proche d'une paralysie totale. Ce sont les entreprises qui créent les emplois à l'inverse de votre mesure visant à accorder 500 euros de plus à certains. Cette proposition ne crée aucun emploi, n'est pas pérenne et n'offre aucun débouché pour l'avenir. Pour ma part, j'estime que ces mesures renforcent l'assistanat et ne font pas avancer les choses du point de vue économique même, s'il est nécessaire parfois d'aider et d'être solidaire avec les populations les plus touchées.

Je prends brièvement des exemples d'autres pays : l'Islande est déjà en situation de dépôt de bilan ; l'Espagne aujourd'hui gouvernée par les socialistes, a recensé en cinq mois 600 000 chômeurs de plus ; l'Angleterre est à un déficit de 10% du PIB, elle se trouve dans une situation bien plus grave que la France. L'opposition ne peut donc pas dire que la France est la seule concernée. Malheureusement, notre pays est aussi touché par la crise. Pour le moment, ce plan de 26 milliards d'euros est actuellement débattu et doit être voté : il est donc difficile de critiquer un plan avant qu'il soit entré en vigueur. Nous jugerons demain des effets produits par ces 26 milliards d'euros. Aujourd'hui, nous sommes néanmoins en Europe, le pays qui s'en tire le mieux. Vous allez encore parler d'auto satisfecit, mais cela ne signifie pas que nous ne sommes pas touchés économiquement et que demain, le chômage n'augmentera pas : il s'agit pourtant d'une évidence, la croissance a été plus forte qu'ailleurs en 2008 et le chômage a progressé moins vite qu'ailleurs. Cette situation prouve néanmoins que les mesures prises au niveau français ont apporté quelques résultats. Voilà ce que j'avais à ajouter sur ce débat national. Mon entrée au Parlement s'est effectuée au mois de janvier, au cœur de ces discussions : j'ai déjà eu ce débat dans une autre enceinte et je ne vais pas refaire ici où il n'a d'ailleurs pas lieu d'être.

Je vais donc répondre aux autres points soulevés. Au sujet du bilan carbone évoqué par Madame FRANCHET. Il peut paraître insuffisant de se limiter aux bâtiments communaux, mais nous avons deux ans d'avance par rapport aux textes et par rapport à beaucoup d'autres collectivités. Naturellement, nous aurions pu avoir quatre ans d'avance et nous aurions même pu le réaliser avant que les textes existent !

Au sujet du diagnostic handicap, celui-ci doit être prêt pour 2011. Nous sommes en 2009 et un certain nombre de diagnostics ont déjà été réalisés bien que les textes laissent jusqu'à 2015 pour les travaux nécessaires. Vous ne pouvez pas nier le volontarisme municipal en la matière. Cette loi entraînera des dépenses d'investissements car si nos édifices neufs sont déjà aux normes d'accessibilité, les bâtiments anciens, à commencer par les trois pavillons du centre-ville, ne répondent absolument pas à ces normes. Cette mise en conformité entraînera donc de lourds investissements : vous ne pourrez pas nous reprocher à ce moment là de trop emprunter. Nous devons savoir ce que nous voulons : soit nous empruntons et nous réalisons des travaux lourds, soit nous n'empruntons pas et nous ne réalisons pas de travaux en laissant se dégrader le patrimoine communal.

Concernant l'aide apportée aux personnes en difficulté, le centre communal d'action sociale réalise déjà un gros travail. Si un effort supplémentaire devient nécessaire, nous agirons dans ce sens, nous envisageons d'accroître encore les crédits alloués au CCAS. De plus, lors du dernier Conseil, nous avons ainsi voté les augmentations des différents services : alors que le panier du Maire est à 4,5%, nous avons délibéré en limitant cette hausse à 2%. Les tarifs ont donc augmenté de 2% alors qu'ils auraient dû croître de 4,5% pour demeurer simplement au même niveau. L'ensemble de la collectivité châtenaisienne fournit donc un effort en prenant à sa charge les 2,5% restants. Nous nous efforçons aussi de ne pas augmenter les impôts comme nous le verrons lors du vote du budget. Sans citer toutes les villes, je prendrai l'exemple de la capitale. Avec un maire socialiste, des élus Verts et communistes, Paris s'apprête à voter une augmentation de 9% des impôts locaux. Cet exemple illustre comment les socialistes calculent, comme ils le faisaient à Châtenay-Malabry avant notre arrivée. Monsieur DELANOË indique que les impôts augmenteront de 9%, mais il oublie de dire qu'en même temps, un nouvel impôt sera créé : la taxe foncière départementale puisque Paris est aussi un département. Même si cet impôt concerne uniquement les propriétaires, à Paris, il existe des personnes propriétaires depuis longtemps et pas forcément fortunées. Globalement, avec les 9% d'augmentation et cette nouvelle taxe, les impôts locaux vont passer de 7,11% à 10,75%. Monsieur DELANOË affirme qu'il s'agit seulement de trois points. En réalité, passer de 7,11% à 10,95% représente une augmentation de 50%. Monsieur DELANOË est donc très compatissant avec les gens en pleine crise, en augmentant les impôts locaux de 50% ! Lorsqu'on veut donner des leçons, on commence par balayer devant sa porte. Pour certains élus de gauche la crise a vraiment bon dos.

En réponse à Madame DELAUNE, peu importe que la dette soit longue, si les taux d'intérêt sont à 0%. La Commune a, entre autres, deux emprunts à 0% garantis jusque 2021 qui coûtent bien évidemment moins chers qu'une dette à 4% sur 10 ans. Il est donc parfois préférable d'avoir une dette plus longue à 0% plutôt qu'une dette courte à 4%. Concernant les ratios, il est nécessaire de tous les examiner de la même façon dans un souci d'honnêteté. Les recettes réelles de fonctionnement qui permettent d'obtenir l'autofinancement, s'établissent à 1 152 euros alors que la moyenne de la strate est de 1 336 euros : la différence s'élève donc à 170 euros. Rapportée aux 32 000 habitants de notre commune, cet écart représente ainsi 5,4 millions d'euros en moins. Tout cela résulte des choix structurels des Municipalités passées qui ont préféré implanter des universités au dépens d'entreprises.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je poursuis. Concernant le mouvement de grève d'aujourd'hui, je me réjouis de ne compter que 22 grévistes sur les 700 employés communaux à l'inverse de nombreuses villes de gauche qui ont décidé de fermer les services publics et leurs mairies et mettant même dehors les employés désirant travailler. Les précaires de ces villes touchées par la crise souhaitant se rendre au CCAS aujourd'hui, pour demander une aide, ont donc trouvé guichet fermé. Voilà la solidarité socialiste ! C'est la solidarité de la rue et non la solidarité envers les habitants dont il est nécessaire de s'occuper au quotidien.

Au sujet de la dette trop élevée, cette dette dépend aussi des possibilités de remboursement. Or, à moins d'être aveugle, vous avez dû remarquer que notre capacité de remboursement est bonne et même supérieure aux années passées. Sans remonter aux municipalités socialistes, entre les deux mandats, nous remboursons moins d'intérêts et beaucoup plus de capital. Globalement, capital et intérêts n'ont pas augmenté et se situent aux environs de 5 millions d'euros par an. Effectivement, de nombreux investissements ont été réalisés : la médiathèque, le Pôle culturel, deux crèches, les écoles neuves, les équipements sportifs etc. Ils étaient nécessaires à la ville et je ne les regrette pas. Aux Mouilleboeufs, il n'existait même pas d'école : les habitants devaient envoyer leurs enfants dans les villes voisines. Vous devriez donc être désormais contente de disposer d'une école près de chez vous.

Malgré les investissements réalisés pour combler le retard considérable accumulé au fil des années, les dépenses d'équipement s'élèvent à 343 euros pour le budget primitif contre une moyenne de 420 euros. Toutefois, au compte administratif de 2007, nous sommes effectivement à 667 euros. Nous avons donc beaucoup moins de recettes, mais en raison de notre retard, nous investissons effectivement beaucoup plus que les autres.

Pour finir, vous avez déclaré que notre ville était mal classée dans les Hauts-de-Seine. Il est sûr que Puteaux n'a aucun endettement : si vous cherchez la dette dans son budget, vous n'en trouverez pas. J'aimerais avoir le dixième de la taxe professionnelle collectée par Puteaux. Là aussi, comme l'a dit Monsieur MARTINERIE, tout dépend ce que nous comparons. Malgré tous nos efforts depuis des années, nous sommes 35^{ème} sur les 36 communes en termes de potentiel fiscal : seule Villeneuve-la-Garenne figure après nous. Vous constaterez nos faibles recettes en raison du manque de TP. Depuis treize ans, j'essaie d'attirer des entreprises, y compris par un développement sans précédent des moyens de transports. Pour cette raison, j'aimerais que Monsieur HUCHON lance très vite le projet de tramway et que, là aussi, le double langage cesse. Ici, tout le monde est d'accord pour le transport en site propre et pour le tramway, mais les conseillers de Monsieur HUCHON me disent que mon opposition est contre le tramway. Je vais donc obtenir confirmation très prochainement de la bouche de Monsieur HUCHON afin de savoir si l'intérêt du président de la Région et du STIF est de s'occuper des populations - 200 000 habitants dans l'intercommunalité, 33 000 habitants sur

Châtenay-Malabry - ou de faire plaisir à cinq élus sur 39 représentant seulement 27% des voix aux élections.

Madame CANET a beaucoup critiqué le plan de relance, mais n'a pas dû le lire. Vous avez déclaré que l'Etat se désengageait sur la TVA. Or, le plan de relance précise que les communes et collectivités investissant cette année le même montant que la moyenne des trois précédentes années, auront non seulement le remboursement de l'année 2007 mais également le remboursement de 2008 avec un an d'anticipation. Il est donc difficile de parler de désengagement de l'Etat quand il verse deux années au lieu d'une. La gauche parle néanmoins d'un désengagement.

Mais on peut reconnaître globalement le désengagement de l'Etat depuis des années. Le problème est l'absence d'un réel transfert de ressources et l'absence d'une véritable autonomie financière des collectivités : chaque collectivité, et davantage encore les communes, dépend pour au moins à 50% - 60% des dotations allouées par l'Etat. La réforme en préparation créera un cadre territorial bien défini, afin de supprimer tous ces échelons et d'être compétitif par rapport aux autres pays européens. Cette réforme amènera pour chaque structure des impôts qui leurs seront propres et leur éviteront ainsi d'être à ce point dépendantes des dotations de l'Etat. Cette réforme signifie la libre possibilité pour chaque collectivité de s'autogérer. Il me semble que la Décentralisation a été initiée par la gauche : je ne vous reproche rien puisque j'y suis favorable. Mais lorsque vous avez entamé cette décentralisation, vous avez transféré des charges aux collectivités sans les moyens : nous allons donc réajuster en leur accordant également des moyens. Naturellement, lorsque l'Etat connaît des difficultés, les dotations risquent de stagner voire de diminuer ; il est donc nécessaire d'être autonome financièrement. D'ailleurs, vis-à-vis de nos concitoyens au moment des élections, cette autonomie est également préférable : de cette manière, si nous décidons de ne pas augmenter les impôts, nous en sommes totalement responsables. A l'inverse, si des villes de gauche décident d'augmenter des impôts, tout en rejetant la faute sur l'Etat : avec la réforme, elles seront obligées d'assumer leurs responsabilités face à leur population . Nous allons donc engager cette réforme afin que chacun puisse enfin prendre ses propres responsabilités.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire. Une dernière chose cependant : Madame DELAUNE a évoqué les crèches et la petite enfance déplorant l'absence de prévision budgétaire dans le débat d'orientation budgétaire. La programmation budgétaire présentée va jusqu'à 2011 bien que nous soyons élus jusque 2014. J'ai pour habitude de mettre en œuvre le projet sur lequel j'ai été élu : dans ce projet, j'ai annoncé 200 enfants supplémentaires accueillis en crèche avant la fin du mandat. Je vous donne donc rendez-vous en 2014 afin de voir si cet engagement aura été tenu ou non. Vous estimez que nous avons trop d'endettement, mais si nous devons réaliser notre programme électoral en deux ans au lieu de six, l'endettement risque d'exploser Madame DELAUNE.

Nous prenons donc acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE
Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Nous poursuivons donc avec l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Lorsque des compétences lui sont transférées par des communes membres, la

Communauté d'agglomération est amenée à réunir une commission afin de mesurer le coût de la compétence transférée et afin de l'intégrer dans les versements à chaque commune.

Le but de la CLECT du mois de décembre était de reprendre les différents conservatoires de Châtenay-Malabry, de Wissous et de Verrières pour mettre en ligne la réalité des dépenses avec ce que nous avons constaté.

Le rapport présenté fournit pour chacune de ces communes les montants déduits de la subvention versée par la Communauté d'agglomération. Il convient de rappeler que nous prenons en compte le montant de l'année du transfert et que les variations sont ensuite prises en compte par la Communauté d'agglomération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci, y'a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non, je le mets donc aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Approbation de la convention de mise à disposition de Madame Chantal SEROND conclue entre la Commune de Châtenay-Malabry et l'Association C.A.C « Le Rex » pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Les deux rapports suivants concernent le personnel. Présentés hier aux organismes paritaires, ils ont été approuvés.

Le premier rapport est une convention de mise à disposition de Madame Chantal SEROND au secrétariat du Rex pour une durée de trois ans, jusque fin 2011 et non 2012 comme il est indiqué. Un décret de juin 2008 nous amène à mettre à jour cette convention et à la renouveler pour trois ans. La principale modification du décret réside dans la nécessité pour les associations de rembourser la commune ayant mis son personnel à disposition.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Sans intervention de votre part, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de postes.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Il s'agit de la traditionnelle mise à jour du tableau des effectifs. Avant de fournir les chiffres, je précise que les effectifs sont prévisionnels : les effectifs réels des postes tenus sont inscrits dans le compte administratif. Cet effectif réel s'élevait à 601 à la fin de l'année 2007 ; il sera de 619 fin 2008. La différence est expliquée par la réussite de sept ou huit agents à leur concours et l'embauche en CDD de vacataires des centres de loisirs.

Il s'agit ici du tableau des effectifs budgétaires ou effectifs prévisionnels. Ces effectifs prévisionnels permettent de ménager une marge de manœuvre tout au long de l'année afin de

pouvoir nommer les agents réussissant leur concours et garder des grades pour ne pas retarder ces nominations.

Nous avons procédé à des ajustements d'effectifs prévisionnels. Trois démissions effectives ont également été examinées au CTP : deux postes concernent la filière culturelle en raison du départ de la directrice du Conservatoire et de son remplacement par une personne ayant un poste moins élevé. Nous avons également un transfert de la police municipale. Il s'agit donc uniquement de transferts.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non, je le mets donc aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Il s'agit d'approuver la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Selon les dispositions des articles L.2131-1 et L.3131-1 du Code général des collectivités territoriales, « *les actes pris par les autorités communales ou départementales sont exécutoires de plein droit, dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement* ».

La transmission doit comporter le texte intégral de l'acte, accompagné des documents annexes nécessaires à l'appréciation de la légalité de l'acte.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action municipale en matière de développement durable, la Ville a souhaité s'engager dans une démarche de télétransmission des actes en préfecture de Nanterre.

Chaque année près de 2 000 actes de la Commune sont transmis au représentant de l'Etat.

En outre, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P.) et suite aux conclusions du Conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008, Monsieur le Préfet a été amené à centraliser le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales en préfecture à compter du 1^{er} septembre 2008. C'est pourquoi, il semble opportun de limiter les déplacements des appariteurs vers Nanterre en mettant en œuvre la télétransmission.

Les règles relatives à la télétransmission des actes sont régies par le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales.

À titre d'information, je vous indique qu'à l'issue d'un marché à procédure adaptée la Société CDC-FAST a été désignée en qualité de tiers de confiance. Les services effectueront cette télétransmission via la plateforme de téléchargement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention annexée au présent rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non, je le mets donc aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Recensement de la population 2009 - rémunération des agents recenseurs

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Ce rapport concerne la rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population.

Comme chaque année depuis 2004, un échantillon représentatif de la population, réparti sur l'ensemble du territoire de la commune et représentant 8 % des logements de la commune, a été sélectionné par l'INSEE. A ces adresses, l'ensemble des logements et de la population sera recensé.

La rémunération des agents recenseurs est de la responsabilité des communes et est fixée librement par le Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir fixer la rémunération des agents concernés de la façon suivante :

- agents recenseurs (5 personnes) : 850 €
- coordonnateur (1 personne) : 531 €
- coordinateur adjoint (1 personne) : 185 €

À titre d'information, il est indiqué que l'INSEE vient de notifier la population officielle au 1^{er} janvier 2009, à savoir 32 310 habitants sur la base des logements livrés au 1^{er} janvier 2006.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ou d'information ? Non, je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2008.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Ce rapport informe le Conseil municipal sur la formation des élus en 2008. Quarante-neuf personnes correspondant à environ à une quarantaine d'élus ont ainsi suivi ces formations. En tout nous avons 55 jours de formation ainsi répartis : 12 dans l'opposition, 43 dans la majorité.

Ce tableau fournit également le détail des différentes formations suivies. Il est peut-être regrettable qu'une seule personne, issue de la majorité, ait suivi la formation sur le budget communal.

Intitulé stage	Organisme	Nb de pers.	Nb j par pers.	Montant TTC
Le budget communal et intercommunal	Formation et citoyenneté	2	2	1 400.00
Comprendre le monde territorial	ANDL	31	1	6 200.00
Droits et devoirs de l' élu minoritaire dans un conseil municipal	Formation et citoyenneté	2	1	1 200.00
Après les élections locales, comprendre pour agir au présent	Condorcet	1	3	737.00
Réussir son mandat local	Poliade Formation	1	3	700.00
10ème forum sur la gestion publique	Les Echos Formation	1	1	627.90
Prendre la parole en public	ANDL	8	1	4 000.00
Club utilisateur Logiciel Logement	AFI	1	1	0.00
Le budget communal	ANDL	1	1	200.00
Rencontres nationales des associations commerciales	AFCI	1	1	233.59
		49	15	15 298,49

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous prenons acte de ce rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRES GENERALES

Nomination du co-directeur de la publication du magazine municipal d'informations et des supports de communication par voie électronique.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

-

Il s'agit de nommer un co-directeur de la publication du magazine municipal et des supports de communication par voie électronique. Mon nouveau mandat de député implique que dans le mois suivant, un co-directeur doit ainsi être nommé.

Je vous propose de désigner comme co-directrice de la publication, Madame FRAISSINET.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ? Non. Je procède donc au vote.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ces abstentions sont-elles en rapport avec la loi ou avec le choix de Madame FRAISSINET ?

(Rires et Intervention hors micro)

CULTURE

Demandes de subvention pour les animations organisées dans le cadre de l'opération « la Science se livre » pour l'année 2009.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Il s'agit de demandes de subvention pour les animations organisées dans le cadre de l'opération « la Science se livre » pour l'année 2009.

« La Science se livre » est une manifestation de culture scientifique organisée par le Conseil général des Hauts-de-Seine en partenariat avec les bibliothèques communales du Département.

Afin de soutenir cette action, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé d'apporter son soutien financier aux communes et aux associations co-organisatrices de la manifestation dont l'objectif est de diffuser des connaissances scientifiques et techniques auprès du public et de valoriser ces lieux de diffusion.

Dans le cadre de l'opération « la Science se livre 2009 », la Ville organise, du 31 janvier au 15 février 2009, une série d'animations sur la thématique de la théorie de l'évolution et de la vie de Charles Darwin à la Médiathèque municipale :

- Une exposition « La valse des espèces » réalisée par le Docteur Jean-Christophe GEUGEN et la Médiathèque de Châtenay-Malabry.
- Trois conférences : « *Les carnets de Charles Darwin, coévolution et communication chez les plantes et les animaux* » présentée par Jean-Christophe GUEGEN le 31 janvier, « *Quoi de neuf depuis Darwin ?* » présentée par Jean CHALINE le 7 février et « *Evolutionnisme et créationnisme* » présentée par Guillaume LECOINTRE, le 7 février également.
- Des ateliers portant, d'une part, sur le voyage de Charles Darwin aux îles Galapagos et les observations qu'il y a faites, qui ont constitué l'un des fondements de la formulation de la théorie de l'évolution et, d'autre part, sur les fouilles archéologiques et les enseignements tirés de la découverte de fossiles.

Le budget total de cette manifestation s'établit à 4 210 euros.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à effectuer la demande de subvention relative aux animations mises en œuvre dans le cadre de l'opération « La Science se livre » et à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Sans intervention de votre part, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 1 de la société TECH AUDIO, lot n° 16 « équipement audiovisuel », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Avec votre accord, je vais vous présenter l'objet de l'avenant et la ligne la plus importante afin de ne pas prendre trop de votre temps avec des modifications de quelques dizaines d'euros.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de convenir des conséquences sur la rémunération de l'entreprise des prestations complémentaires et modifications de prestations demandées par le maître de l'ouvrage du fait d'éléments non prévus au moment de la signature du marché. Il prend également en compte l'impact de l'allongement de la durée du chantier.

En effet, l'entreprise TECH AUDIO avait émis des réserves sur les ordres de services notifiant l'allongement de la durée du chantier de fin mars 2007 à fin octobre, puis fin décembre 2007.

Dans le cadre de la réalisation du Pôle culturel, à Châtenay-Malabry, le marché n° 05-085, passé avec l'entreprise TECH AUDIO est modifié selon les articles ci-dessous.

La plus value la plus importante de cet avenant concerne la réalisation de câblages supplémentaires dans les studios de musiques actuelles. Ces travaux supplémentaires font suite à la réalisation par les utilisateurs d'un complément d'étude de programmation, confiée à un bureau d'étude spécialisé sur le département des musiques actuelles, qui a conduit à supprimer un studio d'enregistrement mitoyen à la régie, à conforter celui-ci en câblage et à réaliser le câblage des trois salles de musiques actuelles. La plus value correspondante est de + 22 263,50 € HT (selon devis n° 8266A).

En conclusion, le marché initial de TECH AUDIO est de 384 000,00 € HT. Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 30 956,77 € HT.

Montant initial HT du marché	384 000,00 €
Montant de l'avenant n°1	30 956,77 €
Nouveau montant du marché HT	414 956,77 €
TVA à 19,6%	81 331,53 €
Nouveau montant du marché TTC	496 288,30 €

Ce projet d'avenant a été approuvé lors de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 9 janvier 2009 en application de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Je vous demande d'approuver cet avenant et d'autoriser la SEM 92 à le signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

J'interviendrai pour l'ensemble des avenants à la fin.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je propose que Monsieur COURTEAU présente les rapports, que vous interveniez ensuite et que nous votions alors tous les avenants. Il me semble préférable que vous donniez votre explication avant le vote.

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 1 de la société DEBUSCHERE, lot n° 10 « Peinture », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Ce rapport concerne l'approbation de l'avenant n° 1 de la société DEBUSCHERE, lot n° 10 « Peinture », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de convenir des conséquences sur la rémunération de l'entreprise des prestations complémentaires et modifications de prestations demandées par le maître de l'ouvrage du fait d'éléments non prévus au moment de la signature du marché découlant d'évènement imprévisibles, de mises au point d'exécution avec les entreprises ou de coordination avec le projet du 1 % artistique.

La découverte d'éléments imprévisibles est principalement liée à l'intervention en réhabilitation de bâtiments existants.

Une partie des prestations supplémentaires fait suite à des dégradations causées par d'autres lots et leur seront répercutées.

Dans le cadre de la réalisation du Pôle culturel, à Châtenay-Malabry, le marché n° 05-042, passé avec l'entreprise DEBUSCHERES est modifié selon les articles ci-dessous.

Nous avons ici beaucoup de petites sommes. Une des plus importantes concerne le nettoyage et la mise en peinture des machines. Le traitement scénographique des machines existantes conservées dans la salle des machines, a été intégré durant le déroulement du chantier selon le projet retenu au titre du 1% artistique. La mise en peinture des machines en fait partie et a été établie en concertation avec l'artiste intervenant pour le 1% artistique. La plus value correspondante est de + 12 150,00 € HT (selon devis n° T/07.12.14)

Montant initial HT du marché	156 875,61 €
Montant de l'avenant n°1	58 625,85 €
Nouveau montant du marché HT	215 501,46 €
TVA à 19,6%	42 238,29 €
Nouveau montant du marché TTC	257 739,75 €

Ce projet d'avenant a été approuvé lors de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 9 Janvier 2009 en application de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Je vous demande d'approuver cet avenant et d'autoriser la SEM 92 à le signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Poursuivez Monsieur COURTEAU.

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de protocoles indemnitaires pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Ce rapport concerne l'approbation de protocoles indemnitaires pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.

Lors de l'exécution des travaux de réalisation du Pôle culturel, un certain nombre d'aléas et d'incidents sont apparus au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Ces aléas ont nécessité, notamment, de recalculer des plannings, de compenser la défaillance de certains corps d'état, de substituer des solutions techniques nouvelles à celles initialement prévues.

La conjonction de ces événements, inhérents à ce type d'opération complexe et d'une telle ampleur, qui fait intervenir un très grand nombre d'acteurs et d'entreprises de la construction, a eu pour conséquence principale de rallonger la durée du chantier.

Cette situation, qui n'est pas sans incidence financière, a été préjudiciable d'abord pour le maître d'ouvrage, qui a réceptionné l'ouvrage avec retard, mais également pour certaines entreprises qui ont poursuivi l'exécution du chantier au-delà de leurs simples obligations contractuelles et ce, de manière à livrer un équipement opérationnel et fonctionnel. Equipement, faut-il le souligner ici, qui a d'ailleurs été unanimement plébiscité par les usagers.

Il convient à présent d'indemniser les entreprises ayant supporté ces aléas de chantier et sa prolongation, sachant que lors de l'établissement des décomptes finaux, des bilans précis des prestations seront dressés. De fait, les entreprises à l'origine de défaillances se verront appliquer les pénalités correspondantes.

Les entreprises ainsi concernées sont la société TECH AUDIO, titulaire du lot 16 « équipement audiovisuel », la société SERTBA, titulaire du lot 18 « Chauffage- Climatisation-Désenfumage », la société STEFAL, titulaire du lot 19 « Plomberie » et la société VD, titulaire du lot 20 « Electricité ».

C'est donc à cette fin que ces quatre sociétés ont déposé des mémoires en réclamations pour obtenir réparation de leur préjudice financier.

L'instruction de ces mémoires a toutefois fait apparaître des montants dépassant ceux estimés par les équipes de la maîtrise d'œuvre, de la SEM 92 et de la Ville. Le montant global demandé par ces quatre entreprises s'élève à 1 275 233 euros HT.

Des négociations ont donc été menées avec ces sociétés pour réduire leur prétention et parvenir à s'accorder sur des concessions réciproques permettant de prévenir toute contestation ultérieure et d'éviter des dépenses supplémentaires résultant d'une procédure contentieuse.

A l'issue des négociations présidées par la SEM 92, avec l'assistance d'un cabinet juridique, un accord a été trouvé avec chacune des entreprises et formalisé au moyen des présentes conventions de transaction.

On relèvera enfin que le montant global correspondant aux présentes conventions de transaction s'élève à 496 625 euros HT.

Sans préjuger du résultat de l'instruction et de la validation des différentes étapes des procédures concourant à clôturer et à solder l'opération, on peut d'ores et déjà indiquer avec certitude que le poids financier de ces transactions dans l'économie générale de l'opération ne dépassera pas plus de 2,8 % du coût total de la construction.

Nous avons ensuite les récapitulatifs pour ces sociétés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Je donne la parole à Madame GUTGLAS qui souhaitait intervenir.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Décidément, nous passons de nombreuses heures sur le dossier du Pôle culturel : les travaux, les avenants, les aléas... Je ne reviendrai pas sur ces démonstrations déjà faites à de nombreuses occasions.

Le coût global de cette opération s'élève à ce jour à 30 millions d'euros. Ce dossier a été mal commencé, mal étudié et mal dimensionné au niveau du programme de départ. Hors séance du Conseil municipal, vous m'avez donné raison. Le coût de ce Pôle augmente encore aujourd'hui. Que le financement soit assuré par la Commune, le Département ou la Région, il s'agit toujours de l'argent du contribuable. Maintenant, la CAHB assure le financement de cet équipement pour un montant d'un million d'euros correspondant au coût de gestion annuelle. Même si le coût au m² évalué à 3 300 euros est proche des coûts moyens des équipements de ce type, la surface a augmenté considérablement. Aujourd'hui, vous nous proposez un avenant pour le lot peinture avec une augmentation de 37% : pourtant ce travail semble simple à chiffrer. Que fait la SEM 92 payée pour suivre cette opération avec une rémunération de 5% ? Je vous laisse le soin de calculer la somme représentée par ce pourcentage.

Après les avenants aux travaux, il nous est présenté des protocoles indemnitaires dus essentiellement à une prolongation de douze mois des délais du chantier. Cette mauvaise gestion de l'opération –car en plus des aléas, nous relevons de nombreuses demandes de modifications du programme de votre part- a entraîné un surcoût de 593 000 euros TTC. Pour ce montant, il est possible de réaliser deux classes maternelles ou une mini crèche de dix berceaux.

Enfin, pour les spectateurs, nous constatons également un manque de places de stationnement. En conclusion, il s'agit d'un équipement de qualité, mais nous continuons de mal le gérer et son coût est très lourd pour la collectivité.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Sans autre intervention, je vais vous apporter une réponse. Dans le même temps, je répondrai à Madame DELAUNE puisque lors du débat d'orientation budgétaire, elle a évoqué ce dossier s'interrogeant sur les sommes pour le Pôle culturel dans les années futures. Effectivement, nous délibérons ce soir sur les dernières sommes : les seuls rapports demeurant à passer sont l'avenant n°6 à la maîtrise d'ouvrage déléguée et le DGD, le décompte général définitif qui entérinera la fiche de coût définitive. Le DOB fait donc référence à ces crédits.

Madame GUTGLAS dit les choses un peu différemment que par le passé, mais reste contradictoire. En effet, vous évoquez un coût important, mais finalement, vous reconnaissez un ratio équivalent à des équipements de même nature. Vous évoquez également des coûts de fonctionnement s'élevant à un million d'euros : en réalité, il s'agit plutôt de 750 000 à 800 000 euros. Il est vrai que la somme est importante. Elle sera portée par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre comme celle-ci porte déjà le théâtre des Gémeaux ou le théâtre de Wissous. Les coûts de fonctionnement auraient pu être légèrement inférieurs si les deux établissements n'avaient pas été liés, mais nous voulions un vrai Pôle, un véritable lieu de vie avec à la fois le théâtre, le Conservatoire, le Pédiluve, les studios d'enregistrement pour les jeunes. Pendant longtemps, j'ai entendu dire que le théâtre n'était qu'un hangar culturel sans vie. A ma connaissance, peu de villes disposent de moyens suffisants pour programmer des spectacles tous les soirs dans un théâtre. A Châtenay-Malabry, nous avons désormais un lieu de vie permanent avec le Pédiluve où toutes les semaines des groupes de jeunes viennent se produire et les studios d'enregistrement permettant aux jeunes de la Cité Jardin de venir faire de la musique – de la vraie musique et non du pipeau, - comme Mme Delaune fait semblant d'en jouer chaque fois que je prends la parole.

(rires dans la salle).

Nous disposons également du Conservatoire avec des cours et des chorales. Toute la journée, nous avons ainsi des entrées et de sorties. Mais regrouper tous ces services dans un même ensemble engendre des coûts supplémentaires au niveau de la sécurité. Au regard de la surface, deux pompiers voire un troisième lors de certains spectacles, sont nécessaires. Si les équipements avaient été dissociés, ils n'auraient pas été classés de la sorte, mais le Pôle n'aurait pas été aussi animé et

vous m'auriez sans doute reproché un théâtre ressemblant à un hangar culturel . Tout à l'heure, Madame CANET a parlé de courage politique : j'en ai et je l'assume. Effectivement, le coût de fonctionnement s'élève à 800 000 euros, mais ce coût est pris en charge par l'intercommunalité et la taxe professionnelle unique : ce sont donc toutes les entreprises des Hauts-de-Bievre qui financent le fonctionnement et non les ménages châtenaisiens.

Je vous communiquerai prochainement le récapitulatif de toutes les dépenses effectuées et leur explication. Car les trente millions évoqués par Madame GUTGLAS ne concernent pas uniquement le coût des travaux : il s'agit du coût global comprenant tous les honoraires. Certains coûts concernent aussi le sport, en particulier le réaménagement des terrains de tennis. Pour plus de clarté, nous devrions les retirer de l'équipement culturel avant d'établir le ratio. Du coup, les trente millions ne seraient plus à diviser par 8 900 m² et le ratio aujourd'hui à peu près équivalent à des établissements similaires, améliorerait encore une fois cette opération réalisée en dépit des difficultés rencontrées.

Vous avez évoqué aussi la SEM 92 : je vois bien l'arrière pensée politique qui vous anime. Il est vrai que la SEM 92 a parfois commis quelques erreurs, mais elle n'est pas la seule. Soyez honnête, même si vous avez tendance à défendre les architectes, la maîtrise d'œuvre a parfois été défaillante. D'ailleurs, pour un certain nombre d'avenants, des reprises sur ces honoraires seront opérées comme la loi nous y autorise.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, nous avons amené des modifications de programme entraînant selon vous un surcoût de 595 000 euros. Nous vérifierons ce chiffre. Même s'il est exact, ces changements s'expliquent par notre volonté de travailler en collaboration avec Firmin Gémier dont la compagnie s'installe à Châtenay-Malabry. Vingt-et-une personnes y travaillent : cette installation suggère donc des bureaux et des ateliers non prévus au départ. Cette présence contribue, elle aussi, néanmoins à apporter de la vie tous les jours au sein du Pôle Culturel. Cette modification au programme a donc permis d'animer le lieu et de l'améliorer avec par exemple la restauration et l'exposition des machines existant auparavant. J'assume totalement ces modifications de programme mais elles ne me semblent pas mauvaises pour le fonctionnement.

Vous avez déclaré que ce Pôle culturel coûtait également très cher au Département et à la Région. Mais le Département et la Région votent leur budget puis accordent les subventions. Nous n'allons pas nous plaindre d'obtenir des subventions. Naturellement, ces subventions viennent des contribuables. Le département compte sept villes financées à hauteur de 80% par le Conseil général. Parmi ces sept communes, seules deux sont à droite : Châtenay-Malabry et Villeneuve-la-Garenne. Cinq villes de gauche, socialistes ou communistes, en profitent également. Dans ces villes, la majorité va dire qu'il n'est pas bon que l'argent du contribuable départemental aille à Bagneux ou à Fontenay-aux-Roses ? Non, car ils sont bien contents d'obtenir également ces subventions. Vous aussi, vous devriez également être contente, Madame DELAUNE, de ces subventions car comme vous l'avez souligné, nous avons le potentiel le plus bas dans les Hauts-de-Seine : nous sommes une des villes les plus pauvres. Que le Département le plus riche de France aide une ville pauvre de son territoire n'a donc rien d'extraordinaire. Il s'agit d'une véritable solidarité même si la couleur politique ne vous plaît pas beaucoup. Cette solidarité s'exprime envers tous, puisque nous comptons seulement deux villes de droite sur les sept aidées.

Je mets aux voix l'avenant n°1 pour la société TECH AUDIO.

- *Avenant n° 1 de la société TECH AUDIO, lot n° 16 « équipement audiovisuel », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

- *Avenant n° 1 de la société DEBUSCHERE, lot n° 10 « peinture », pour la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

**ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

- *Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société TECH AUDIO dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

**ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

- *Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société SERTBA dans le cadre de la construction du Pôle Culturel de Châtenay-Malabry.*

**ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

- *Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société STEFAL dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

**ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

- *Approbation du protocole indemnitaire à conclure avec la société VD dans le cadre de la construction du Pôle culturel de Châtenay-Malabry.*

**ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Demande d'adhésion à l'association AMORCE.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Ce rapport concerne une demande d'adhésion à l'association AMORCE : Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement.

Après avoir obtenu des résultats significatifs en termes d'économies d'énergies, la Ville souhaite continuer à améliorer la performance énergétique de ses bâtiments et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan Carbone « Patrimoine et Services » de la ville de Châtenay-Malabry démarre en janvier 2009 et une conférence a été organisée pendant le marché de Noël le 11 décembre dernier pour présenter aux Châtenaisiens les enjeux associés au bilan Carbone et à la réduction des gaz à effets de serre.

A ce titre, Emmanuel GOY spécialiste énergie de l'association Amorce est intervenu.

L'association AMORCE est l'association nationale qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

En conséquence je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire la demande d'adhésion à l'association Amorce (coût de 464 euros).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Etat pour la réalisation de notre Agenda 21 local.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Ce rapport concerne des demandes de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'Etat pour la réalisation de notre Agenda 21 local.

La commune de Châtenay-Malabry s'est engagée depuis six ans dans une politique d'économies d'énergies et dans une démarche de développement durable très ambitieuse. Le nouveau programme de mandat a confirmé cet engagement qui doit se traduire par l'adoption d'un agenda 21 communal.

Faisant suite au travail de diagnostic territorial réalisé par le cabinet Auxilia en 2006, un tableau de bord a été mis en place, formalisant nos engagements autour de sept chantiers de développement durable et de 14 projets pilotes associés.

Pour plus de lisibilité, un logo Développement Durable de la Ville de Châtenay-Malabry a été créé, décliné en sept logos thématiques :

- Energie et Climat
- Bâtiment
- Déchets
- Transports
- Urbanisme
- Politique Publique
- Démocratie Environnementale

En parallèle de l'élaboration de notre futur Agenda 21 local, de nombreuses actions ont été enclenchées :

- le marché de Noël ainsi que les *Nouvelles de Châtenay-Malabry* du mois de janvier ont permis d'afficher les engagements de la Ville autour de sept chantiers de développement durable ;
- sept réunions de quartiers vont être initiées sur le premier semestre afin de développer la concertation et l'implication de la population et des acteurs locaux ;
- un salon des entreprises du développement durable de Châtenay-Malabry va également être organisé fin mars afin d'impliquer les acteurs économiques du développement durable et faciliter le passage à l'acte de la population.

Un premier retour d'expérience à fin juin 2009 permettra de consolider pour la rentrée de septembre notre plan d'action et de concertation aboutissant à l'élaboration définitive de notre Agenda 21 (plan d'action pluriannuel de développement durable) pour la fin 2009.

Des aides financières sont envisageables de la part du Conseil régional (60 000 euros) et de l'Etat pour accompagner la préparation de notre Agenda 21 local (deuxième phase). En conséquence je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire les demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat pour la réalisation de notre Agenda 21 local.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

LOGEMENT

Approbation de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral. Avenant de mise en conformité avec la loi du 5 mars 2007 (loi DALO).

Rapport présenté par Madame Marie Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Il s'agit d'approuver l'avenant de mise en conformité de la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral avec la loi du 5 mars 2007, dite loi DALO, loi du droit au logement opposable.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a développé le rôle des communes en matière de gestion de la mixité sociale.

Le Département des Hauts-de-Seine est pilote dans ce domaine. Actuellement, 33 des 36 communes du département ont signé avec l'Etat une convention de délégation de gestion du contingent préfectoral (pour Châtenay-Malabry, délibération du 7 octobre 2002 approuvant une convention pour une phase expérimentale et délibération du 18 décembre 2006 approuvant une nouvelle convention).

Cette convention de délégation permet de coopérer de façon satisfaisante. Elle fait l'objet d'un suivi régulier et attentif entre le Préfet et le Maire.

La loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable, dans son article 10, oblige aujourd'hui à mettre en conformité la convention qui nous lie à l'Etat en insérant un article 5 bis fixant son articulation avec la loi DALO.

La mise en place de cet article ne signifie pas la fin de la délégation ni l'occasion d'une négociation globale de la convention, qui est un outil aujourd'hui équilibré de peuplement du logement social.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention qui prévoit un article 5 bis ainsi rédigé :

« La présente convention est modifiée pour se conformer à l'article 10 de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable.

Ainsi, dans le cadre de l'application des décisions de la commission de médiation départementale, le Préfet pourra utiliser les congés au titre du contingent déléguable en tant que besoin pour reloger les demandeurs reconnus prioritaires et devant être relogés dans le délai de six mois prévu par la loi du 5 mars 2007.

Conformément aux textes les maires des communes concernées sont avisés par le Préfet et disposent d'un délai de quinze jours pour donner leur avis. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé avoir été émis (article R 441-16 du code de la construction et de l'habitation). »

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je tiens à remercier la personne de votre équipe qui m'a adressé la convention de délégation. J'imagine que cela s'est effectué avec votre autorisation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Cette convention est publique.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Oui, mais cela m'évite de la chercher. J'espère avoir autant de chance avec le projet d'Agenda 21 de Châtenay-Malabry car je ne l'ai toujours pas reçu.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne siégiez pas lors de la précédente mandature, mais cette convention était passée en Conseil municipal. Il est donc normal que vous l'ayez. Même si vous n'étiez pas élue auparavant, vous

pouvez avoir les documents de référence aidant votre analyse.

Au sujet de l'Agenda 21, il demeure en cours d'élaboration : les études ne passent pas en Conseil. Mais ne vous inquiétez pas, cet Agenda sera également abordé en séance et sera accompagné de débats en commission. Tous les documents lorsqu'ils sont publics, et même avant qu'ils ne le deviennent, sont naturellement soumis au Conseil municipal et aux élus.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

A Châtenay-Malabry comme dans beaucoup de villes en Ile-de-France, il est difficile d'accéder à un logement. Nous recensons 1115 demandeurs de logements ayant déposé un dossier auprès de nos services.

La commission DALO peut désigner comme prioritaires les personnes dans une des situations suivantes :

- dépourvues de logement ;
- logées dans des locaux impropres à une habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- menacées d'expulsion sans relogement : le décret précise qu'il s'agit de personnes ayant fait l'objet d'une décision de justice prononçant l'expulsion du logement ;
- hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- handicapées ou ayant à charge une personne présentant un handicap ;
- ayant au moins un enfant mineur et occupant des locaux manifestement sur occupés ou un logement indécent.

Combien de demandeurs dans notre commune répondent à ces critères ? Comment répondre aux besoins de logements des Châtenaisiens pour diminuer le nombre de demandeurs de logements dans des délais raisonnables ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La réponse est très simple. Nous ne disposons pas de statistiques par rapport à ce que vous indiquez. Les demandes sont effectuées auprès de la commission et de l'Etat : les villes ne siègent pas dans ces commissions. Je ne suis donc pas en mesure aujourd'hui de vous répondre et de vous indiquer si des Châtenaisiens relèvent des critères cités. Néanmoins, nous pouvons supposer que si de tels cas existent, nous les connaîtrions puisqu'ils auraient déjà probablement adressé une demande auprès du service municipal du logement ou auprès du plus gros bailleur de la ville, l'office départemental d'HLM.

Depuis la mise en œuvre de cette loi, nous recensons quatre cas de relogement DALO sur notre ville. Il est nécessaire de répondre à certains critères comme vous l'avez évoqué et sur les quatre cas de relogement, nous n'avons aucun Châtenaisien : ces personnes venaient de Clamart et Bagneux. J'ai donc fait part à Monsieur le Préfet de nos hésitations : Châtenay-Malabry compte 50% de logements sociaux sur son territoire et il est naturellement plus facile d'y réquisitionner un logement que dans une commune possédant très peu de logements sociaux. En l'occurrence, vous m'avez posé la question de savoir si nous nous apprêtons à construire afin de répondre à ces demandes : à Châtenay-Malabry, je ne recense pas de Châtenaisien relevant de la loi DALO. En revanche à Clamart et à Bagneux, ils devraient construire des logements sociaux encore car les quatre personnes accueillies à Châtenay-Malabry viennent de là.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N°176 DU 19/12/2008 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DANS DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

DÉCISION N°177 DU 24/12/2008 METTANT FIN AUX RÉGIES DE RECETTES INSTITUÉES POUR LES REPROGRAPHIE EN MAIRIE, À L'ESPLANADE ET AVENUE DU BOIS AU 31 DÉCEMBRE 2008.

DÉCISION N°178 DU 24/12/2008 INSTITUANT UNE RÉGIE DE RECETTES « REPROGRAPHIE » À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009 AUPRÈS DE L'ESPACE SERVICE DE LA VILLE.

DÉCISION N°179 DU 24/12/2008 INSTITUANT DES SOUS-RÉGIES DE RECETTES DE LA RÉGIE « REPROGRAPHIE » À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009.

DÉCISION N°180 DU 24/12/2008 METTANT FIN À LA RÉGIE DE RECETTES INSTITUÉE AUPRÈS DU BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE (BIJ).

DÉCISION N°181 DU 24/12/2008 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES FONTAINES ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°182 DU 24/12/2008 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ AFORIA.

DÉCISION N°183 DU 24/12/2008 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU DESHERBAGE DES TROTTOIRS, CANIVEAUX, PIEDS D'ARBRES, CIMETIÈRES ET DIVERS SITES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°184 DU 29/12/2008 APPROUVANT LA CONVENTION DE LOCATION DE SALLES ENTRE LE CREPS ÎLE-DE-FRANCE ET LA VILLE DE CHÂTENAY - MALABRY POUR LE COMPTE DE L'ASVCM « TEMPS LIBRE »

DÉCISION N°185 DU 30/12/2008 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF AU CONTRÔLE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE DU GARAGE MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHATENAY-MALABRY

DÉCISION N°001 DU 07/01/2009 APPROUVANT LA CONVENTION DE PRÊT ET DE DÉPÔT DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS À USAGE COLLECTIF POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N°002 DU 13/01/2009 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR ALAIN BARBE.

DÉCISION N°003 DU 13/01/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°004 DU 21/01/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE DEUX SALEUSES AVEC MONTAGE SUR VÉHICULES EXISTANTS.

DÉCISION N°005 DU 22/01/2009 APPROUVANT LE CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PREST'AGENCY POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 30 JANVIER 2009.

DÉCISION N° 006 DU 27/01/2009 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « PARTAGEONS LA SCIENCE » RELATIVE AUX ATELIERS DANS LE CADRE DE LA SCIENCE SE LIVRE DU 3 AU 11 FÉVRIER 2009.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

La liste des décisions de l'intersession vous a été communiquée ; quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Oui, au sujet de la décision n°5 du 22 janvier 2009.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Quelqu'un a-t-il une autre question ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, député de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine :

La décision n°180 met fin à une régie de recettes instituée auprès du bureau d'informations jeunesse. Beaucoup de décisions ont été prises afin d'annuler des régies et de les concentrer. Cette régie n'avait plus d'utilité puisque le BIJ ne reçoit plus de fonds en direct.

La décision n°5 concerne un contrat passé, après mise en concurrence, avec une société organisant des spectacles et des animations. Cette société a été retenue afin d'animer les vœux du personnel communal pour la somme de 7 000 euros.

Madame Cécile FRANCHET Conseillère municipale :

Au sujet de la décision n°4, il semble que lors de l'avant dernier Conseil municipal, une seule saleuse devait être remplacée et non deux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Suite à un appel d'offres, deux saleuses ont été ou vont être remplacées.

Madame Cécile FRANCHET Conseillère municipale :

Il s'agit simplement de modifier le compte rendu où une seule saleuse est mentionnée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Le marché a été passé au BOAMP le 17 décembre 2008 et l'entreprise GILLARD a obtenu le marché pour 19 436 euros HT.

Communication au Conseil Municipal :

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération

des Hauts-de-Bievre :

Je donne une information sur une question orale posée par Madame GUTGLAS lors d'un précédent Conseil municipal. Cette question concernait les problèmes de sécurité au lycée Jean Jaurès. Ma réponse est sur le compte rendu du Conseil et je souhaite vous informer des suites.

A mon initiative, j'ai organisé une réunion –puisque la première réunion était à l'initiative du proviseur- en mairie, le 12 janvier 2009. Cette réunion relevait du contrat local de sécurité et nous avons invité la vice-présidente de la Région en charge des lycées. Celle-ci m'a envoyé un courrier : *« Faisant suite à la réunion du contrat local de sécurité à laquelle vous m'avez conviée le 12 janvier dernier, et conformément aux engagements que j'avais pris au nom de la Région, je me suis rendue le lundi 23 janvier au lycée Jean Jaurès. »* Pour mémoire, le proviseur réclamait à la Ville la mise en place d'un lampadaire et l'abattage d'un arbre gênant la visibilité : l'arbre a été abattu et le lampadaire a été installé. Pour autant, d'autres demandes concernaient l'élagage des arbres à l'intérieur du lycée gênant également la visibilité. Jugeant cependant ces mesures insuffisantes et considérant que chacun devait y mettre du sien, j'ai aussi proposé une vidéosurveillance puisque même des enseignants agressés n'osaient pas porter plainte ou déposer une main courante. Nous pouvons comprendre leur peur de représailles, mais grâce à la vidéosurveillance, nous pourrions reconnaître les agresseurs. Je souhaitais également l'installation d'un portique à l'entrée afin d'éviter un afflux de bandes pénétrant d'un seul coup dans l'établissement.

Suite à cette réunion, Madame la vice-présidente de la Région s'est rendue au lycée Jean Jaurès. *« Il résulte de cette visite, de l'écho des demandes de la communauté scolaire ainsi que des besoins constatés en matière de sécurisation pour cet établissement, que les travaux suivants vont être réalisés : amélioration du système de vidéosurveillance existant avec le remplacement des caméras et également une extension, l'élagage des arbres et le lancement d'une étude en vue de l'installation prochaine d'un portique permettant la régulation des entrées. »* L'élagage devrait être mis en œuvre rapidement puisque l'établissement dispose de fonds assez importants et pourraient réaliser cette opération sur ses fonds propres. La vice-présidente précise que *« ces mesures n'ont pas pour finalité de participer à une ghettoïsation de cet établissement, de remplacer l'autorité de la communauté éducative en place où ma responsabilité sur le domaine public, mais au contraire de s'y agréger. »*. Ce courrier est arrivé aujourd'hui et voilà donc les réalisations prévues par la Région.

Lors de cette réunion du comité local de sécurité, nous avons également demandé à l'Education nationale présente et au chef d'établissement, de prendre leurs responsabilités à l'intérieur de l'établissement : que des lycéens se livrant à des actes plus que répréhensibles, soient au moins l'objet d'un passage en conseil de discipline. La Ville a déjà mis en œuvre des mesures, la Région va suivre, il reste désormais aux personnes gérant cet établissement et aux enseignants, de prendre également leur part. Voilà ce que je tenais à vous indiquer.

J'ai reçu une question orale de Madame GUTGLAS au nom du groupe de Madame CANET.

- **Question orale relative à la vente du patrimoine locatif du bailleur Icade.**

Question posée par Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU pour le groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire ».

Merci pour ces informations concernant le lycée technique.

Monsieur le Maire, deux résidences, la Briaude et les Vaux-Germain, ont été construites par ICADE, une filiale de la Caisse des dépôts avec des fonds publics. Ces habitations accueillent des familles avec des revenus modestes. Aujourd'hui, la Caisse des dépôts et de consignation a décidé de se séparer de son patrimoine immobilier : que vont devenir ces résidences ?

L'insuffisance d'entretien et de rénovation ne justifie pas la vente et la perte de ce patrimoine. Plus de 1 000 demandeurs de logements sociaux s'inscrivent sur une liste à Châtenay-Malabry : ces résidences rénovées participent à une mixité de l'habitat quartier par quartier et favorisent une meilleure cohésion sociale. Monsieur le Maire, allez-vous agir pour que ces logements soient rachetés par des bailleurs sociaux afin que les prix des loyers n'augmentent pas et que le nombre de logements sociaux ne diminue pas encore ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Quelques précisions d'abord, avant de vous répondre sur le fond de votre question. A la fin de votre intervention, vous évoquez une diminution du nombre de logements sociaux : le parc social n'a pas diminué. Aucune démolition n'a été programmée depuis que nous sommes élus ; au contraire, plusieurs constructions ont vu le jour. Il convient aussi d'ajouter que le déconventionnement de ces logements est intervenu depuis plusieurs années : ces logements ne sont donc plus considérés comme des logements sociaux au regard de la loi SRU. Qu'ils soient vendus ou qu'ils demeurent en l'état, ils ne figurent déjà plus parmi les 6 266 logements sociaux de la ville. Sinon, nous en aurions 608 de plus, équivalant au nombre de logements de la Briaude et des Vaux-Germain. Globalement sur la ville, sans inclure ces 608 logements, nous sommes déjà à un peu plus de 49% de logements sociaux.

Sans polémique, entre deux paragraphes, je relève une contradiction dans votre question. Vous avez déclaré : « *l'insuffisance d'entretien et de rénovation* » et un peu plus loin « *ces résidences rénovées participent à une mixité de l'habitat* ». Vous ne pouvez pas dire les deux. Néanmoins, il est vrai que ces résidences n'ont pas fait l'objet d'entretien et de rénovation : je partage votre point de vue.

Vous parlez également de familles à revenus modestes : la réalité est plus mitigée. Un certain nombre de familles aux ressources effectivement modestes y habitaient. Lorsque les résidences ont été déconventionnées, les loyers ont augmenté non seulement pour les nouveaux entrants, mais aussi pour les résidents dans une moindre mesure. Après ce déconventionnement survenu il y a au moins cinq à six ans, les locataires touchés par ces hausses ont adressé des demandes auprès du service municipal du logement et ils ont été relogés dans le parc social de la ville puisque les charges étaient importantes au regard de leurs ressources. Pour autant, les nouveaux résidents arrivés, savaient qu'il s'agissait de bailleurs privés et qu'ils seraient donc soumis à des loyers de marchés. Si ces personnes se plaignent au bout de six mois du coût élevé d'un loyer, je leur répondrais qu'elles le savaient à la signature du bail. De plus, ces locataires arrivent des villes voisines où il existe une pénurie de logements : il s'agit à peu près des mêmes communes citées précédemment, Bagneux, Clamart, etc. Il n'est pas souhaitable qu'ICADE par ce biais, serve de tiroir afin d'obtenir un logement véritablement social sur la ville de Châtenay. Nous différencions donc les personnes présentes dans ces logements depuis longtemps et ayant pris de plein fouet une augmentation et les nouveaux arrivants issus d'autres villes. Ces derniers, même s'ils bénéficient de revenus modestes, auraient dû s'en rendre compte auparavant. Nous ne sommes pas obligés de répondre à cette demande.

Concernant le fond de votre propos : comme vous, j'ai appris par la presse qu'ICADE envisageait de vendre son patrimoine. Néanmoins, nous ne disposons pas de détails pour le moment. Le 6 février prochain, je reçois les représentants de la société afin de savoir si la vente concerne tout leur patrimoine ou seulement certaines parties et si Châtenay-Malabry est touché ou non par de telles cessions. Je n'aurai la réponse que le 6 février. Pour autant, j'anticipe et je me suis rapproché du bailleur le plus important dans notre commune, l'Office Département de l'Habitat des Hauts-de-Seine avec 4 300 logements sur notre ville, soit 66 % du parc social. Ce bailleur entretient correctement son patrimoine à l'inverse d'ICADE. Je me suis donc rapproché de l'office départemental dont je suis administrateur, afin de leur demander si dans le cas d'une éventuelle

vente, il serait d'accord pour se porter acquéreur. Ce bailleur m'a répondu qu'il devait étudier la question et examiner les conditions, mais qu'il pourrait éventuellement y être très favorable. Si l'office départemental ou éventuellement une autre SA d'HLM achète ces résidences, alors le nombre de logements sociaux sur la ville ne diminuera pas mais au contraire, augmentera de 608 logements. En effet, ces logements feront alors l'objet d'un nouveau conventionnement afin de bénéficier de loyers dits sociaux. Avec pragmatisme, j'attends toutefois l'issue de la réunion du 6 février et de connaître l'acquéreur potentiel dans le cas d'une éventuelle vente. En effet, il existe social et social : même si ces résidences sont reconventionnées au travers d'une acquisition, je souhaite qu'il s'agisse de logements PLUS –même dans ce cas, les loyers seront revus à la baisse-, plutôt que des logements PLAI puisque notre commune en compte déjà 6 200 de ce type. Une telle démarche permettrait d'avoir un peu plus de logements intermédiaires que les Mouillebœufs, le Loup pendu et la Croix blanche.

Voilà la réponse que je peux vous apporter ce soir. Naturellement, au prochain Conseil prévu au mois de mars, je vous informerai de l'issue de la réunion du 6 février et des suites accordées à cette question.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale, Conseillère générale :

Nous voulions vous remettre aujourd'hui un courrier, mais nous n'avons pas pu : Monsieur DE LIMA devait le signer, mais il a été retenu à son travail bien plus longtemps que prévu.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il n'était donc pas en grève.

(Rires dans la salle)

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale, Conseillère générale :

Je n'avais pas pensé à cela...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons donc au moins un communiste qui n'était pas en grève aujourd'hui. Tout le monde progresse dans ce pays !

(Nouveaux rires dans la salle)

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale, Conseillère générale :

J'avoue que je l'ignore. En réalité, je ne connais pas la raison de son absence. Généralement, c'est parce qu'il travaille très tard, mais aujourd'hui, il doit exister une autre raison.

En tout cas, Monsieur DE LIMA n'a pas pu signer le courrier que nous voulions vous remettre. Dans un souci de partage des tâches et des responsabilités, Madame DELAUNE assurera dorénavant la présidence de notre groupe.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

J'en prends bonne note. Les documents destinés uniquement aux chefs de groupes seront donc désormais envoyés à Madame DELAUNE. Dès que vous aurez la signature de Monsieur DE LIMA, vous nous communiquerez le courrier afin d'entériner officiellement cette décision.

La séance est terminée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoint au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme SAMSON, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. DE LIMA, Conseiller Municipal.

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DELMAS, Conseillère Municipale.

PROCURATION :

Mme DELMAS procuration à M. DEBROSSE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOUCHARD, Conseillère Municipale.

Arrivée de Mme GUILLARD à 20h20 procuration à M. Debrosse.

Présente séance arrêtée à 19 délibérations.

Séance levée à 22 heures 00 le 29 janvier 2009.